



Séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2019

Monsieur le président,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Cher public,
Chers représentants de la presse,

Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 1'312'000.- pour l'assainissement du Centre de Culture et de Sport de Courfaivre. (Message n° 140 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).

Tout d'abord la date du message N° 140 est incorrecte dur l'OJ, il s'agit du message du CC du 29 août et non du 25 juin !!

Après l'entrée en matière de ce point : intervention de Céline pour HSA :

Le CG avait nommé une commission d'étude pour analyser et prouver les responsabilités des manquements au CCSC. Elle s'est réunie à plusieurs reprises. Il semblerait que rien ne peut prouver la culpabilité de qui que ce soit, pas de preuves trouvées et des documents manquants à la commune selon les informations reçues et le message. Pourtant les bureaux d'ingénieurs ont mis à disposition tous leurs dossiers.

Le groupe HSA va soutenir la mise en conformité et l'assainissement nécessaire de ce bâtiment communal et public. Toutefois,

- Comme annoncé lors de la nomination du groupe de travail par le CG et en séance de commission des finances, peut-on avoir le rapport de cette commission et ses conclusions ?

La commune a passablement passé de temps pour étudier et trouver, ou ne pas trouver, juridiquement de responsable. La gestion d'un projet de construction, scolaire ou autre, relève d'un processus complexe. Les communes rencontrent beaucoup de difficultés dans le pilotage de leur projet de construction. Comment organiser le suivi et assurer la maîtrise du projet et de ses coûts pour obtenir un résultat de qualité ?

La commune a besoin de suivi sérieux pour les projets sur son territoire pour éviter des coûts inutiles et aberrants par la suite.

Le groupe HSA préconise pour l'avenir de suivre les grands chantiers de la commune plus de x millions..par un BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage), pour éviter toutes ces malfaçons qui coûtent très chers à la collectivité.

- Ma deuxième question : qu'en est-il des locaux, vestiaires douches des sociétés locataires et utilisatrices, pendant la durée des travaux 6 mois en plein championnat. Des vestiaires douches et autres locaux sont-ils prévus ou étudiés avec les sociétés?